



**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE**  
**Année Scolaire 2011/2012**

**1ère Commission Locale**

**NOTE D'INFORMATION**

Les demandes de prise en charge des frais de scolarité s'adressent aux familles de nationalité française, inscrites au registre des Français établis hors de France de l'ambassade et qui souhaitent scolariser leurs enfants pour l'année 2011 / 2012 dans un établissement français de la **Seconde à la Terminale**. Le formulaire de demande est disponible auprès du secrétariat des écoles, ou de la section consulaire de l'ambassade. Ce document peut également être téléchargé sur le site de l'ambassade ci-dessous ([www.ambafrance-sa.org](http://www.ambafrance-sa.org) - rubrique : aides à la scolarité).

Les dossiers dûment complétés, devront être remis directement au secrétariat de l'Ecole française Internationale de Riyad ou d'Al Khobar (selon le lieu de scolarisation des enfants), **le 26 mars 2011 délai de rigueur**. Les familles dont des enfants peuvent bénéficier, pour certains de Bourses Scolaires et pour d'autres de Prises en Charge ne remplissent qu'un seul dossier "Bourses Scolaires" pour toute la famille.

**les dossiers insuffisamment renseignés, ou déposés hors délai seront rejetés d'office. La demande de prise en charge des frais de scolarité ne vaut pas inscription dans les établissements.**

P. Le président de la commission locale des Bourses

Danièle TOUMA  
Consule de France

